



Appel à projets 2023 pour le financement d'instruments de musique

Vous montez une nouvelle classe orchestre pour la rentrée scolaire de septembre 2023 ?

Vous avez besoin de nouveaux instruments pour un orchestre déjà en fonctionnement ? *

**Effectif de l'orchestre en croissance, changement de taille pour les instruments à cordes, remplacement d'instruments non réparables...*

L'association Orchestre à l'École peut vous aider !

Table des matières

Modalités de l'aide apportée	2
Calendrier 2023	3
Les étapes	4
Liste des documents à joindre à votre candidature	6
Comment postuler ?	7
Contact	7

Modalités de l'aide apportée

Centre National de Ressources des orchestres à l'école, l'association Orchestre à l'École a pour objet le développement de la pratique de la musique au sein des établissements scolaires, notamment à travers toute action permettant la création, le financement, le développement et la diffusion du dispositif Orchestre à l'École.

Grâce aux fonds collectés auprès de ses mécènes et partenaires, pour la 15^e année consécutive, **l'association Orchestre à l'École finance des instruments de musique qui sont mis à disposition des orchestres à l'école à hauteur de 50% maximum des besoins exprimés.**

Un comité d'expert·es se réunira pour examiner les candidatures reçues. Les projets qui répondent aux critères de qualité de la [Charte des orchestres à l'école](#) seront retenus, dans la limite des fonds disponibles. L'association Orchestre à l'École achètera alors directement des instruments pour ces futurs orchestres auprès d'un·e luthier·e local·e en se basant sur les devis fournis dans les dossiers. Ces instruments restent la propriété de l'association et sont mis à disposition de l'orchestre à l'école dans le cadre d'une convention de partenariat sur 6 ans. Un bilan du projet et un inventaire du parc instrumental vous sont demandés chaque année pendant toute la durée de la convention. Au-delà des 6 années, si le projet perdure, les instruments sont définitivement cédés à la structure signataire de notre convention de partenariat.

Vous n'êtes pas limité·es à un dépôt de dossier par an (par exemple, vous pouvez déposer trois dossiers pour financer trois orchestres différents, création ou complément). De même, vous pouvez recevoir une aide de l'association plusieurs années consécutives.

Pour bénéficier de notre aide, il faut soumettre un dossier de présentation **complet** de votre projet en respectant le calendrier ci-dessous.

Calendrier prévisionnel 2023

PREMIERE SESSION

Dépôt de dossier **avant le 1er mars** pour un passage en commission le **27 mars 2023**.

DEUXIEME SESSION

Dépôt de dossier **avant le 3 avril** pour un passage en commission le **2 mai 2023**.

TROISIEME SESSION

Dépôt de dossier **avant le 10 mai** pour un passage en commission le **09 juin 2023**.

QUATRIEME SESSION

Dépôt de dossier **avant le 20 juin** pour un passage en commission le **20 juillet 2023**.

! Le maintien des commissions dépend des fonds dont l'Association Orchestre à l'École dispose. Si le nombre de sollicitations reçues par l'association aux premières commissions est important, il est possible que les dernières commissions soient annulées faute de moyens. Nous vous invitons donc à postuler le plus tôt possible.

Les étapes

- 1- **Réflexion autour du projet** - Vous avez l'envie de monter un orchestre à l'école et pouvez contacter à tout moment notre association pour bénéficier de ressources et de conseils. Vous réunissez localement les partenaires de votre futur orchestre pour construire votre projet (pédagogie, organisation, financement...).
- 2- **Candidature** – Vous constituez un dossier de candidature incluant tous les éléments listés ci-dessous. Vous déposez le [dossier sur le portail](#) de l'association Orchestre à l'École en respectant le calendrier des commissions.
- 3- **Instruction** – L'équipe de l'association pourra prendre contact avec vous pour vous poser des questions sur votre projet afin de comprendre vos choix. Des pistes d'évolution ou des points de vigilance pourront être relevés par l'équipe et la possibilité vous sera donnée de modifier votre projet en conséquence, en vue de son passage en commission.
- 4- **Commission** - Le dossier sera examiné par un comité de sélection.
- 5- **Notification** – Dans les jours qui suivent la réunion du comité, un mail de notification vous sera envoyé avec 3 possibilités :
 - a. Une acceptation de votre demande sans modification de votre dossier
 - b. Une acceptation de votre demande sous condition(s)
 - c. Un refus de votre dossier (ce cas est très rare, l'association offre généralement la possibilité de faire évoluer le dossier pour qu'il puisse être de nouveau présenté devant notre comité).
- 6- **Attestation de financement** - Si le projet est retenu par l'association Orchestre à l'École, il vous sera demandé de lui adresser un courrier attestant que vous avez réuni les financements pour lancer votre projet.
- 7- **Adhésion** – Il faudra qu'une des structures partenaires (établissement scolaire, établissement d'enseignement de la musique ou collectivité) du projet ainsi que les luthier-es adhèrent à l'association. Vous trouverez les bulletins d'adhésion [en suivant ce lien](#).
- 8- **Choix des instruments** – L'association Orchestre à l'École vous proposera une convention de partenariat dans laquelle elle listera les instruments qu'elle prendra à sa charge. Elle se basera pour cela sur le devis qui a été fourni dans le dossier ou, si nécessaire, sur un devis actualisé. La prise en charge de l'association représente généralement 50 % de la demande en instruments (les accessoires et petit matériel d'orchestre ne sont pas pris en compte).
- 9- **Convention** – Lorsque vous recevrez la convention, vous devrez d'abord la faire signer aux luthier-es, puis à l'une des structures partenaires (souvent la mairie pour le

1er degré et le collègue pour le 2nd degré) avant de la retourner à l'association Orchestre à l'École qui sera la dernière signataire.

10- Facturation – Le ou la luthier-e prépare 2 factures distinctes :

- a. Une facture à l'association Orchestre à l'École avec la liste précise des instruments (avec leurs numéros de série) qu'elle finance en se référant à la convention.
- b. Une facture qui vous est destinée, pour les instruments restants.

11- Paiement – Lorsque l'association a reçu la convention signée, le règlement des cotisations, la facture pour les instruments qu'elle finance, le RIB du magasin, elle règle par virement les luthier-es.

12- Livraison des instruments – Les détails concernant la livraison de l'ensemble des instruments doivent être vus directement avec vous.

Liste des documents à joindre à votre candidature. Les modèles sont à retrouver sur la [plateforme prévue](#) à cet effet.

POUR UN ACHAT D'INSTRUMENTS POUR UNE CREATION D'ORCHESTRE

- Présentation de votre projet (cf. modèle fourni)
- Budget prévisionnel du projet (cf. modèle fourni)
- Devis pour l'achat des instruments
- Devis pour l'entretien annuel du parc
- Organisation hebdomadaire (cf. modèle fourni)
- Notice signée par le ou la luthier-e qui fournit les instruments (cf. modèle fourni)
- Engagement au respect de la charte de qualité des orchestres à l'école signé (cf. modèle fourni)
- Engagement à effectuer une inauguration officielle d'orchestre à l'école (cf. modèle fourni)
- CV des intervenant-es
- Courrier de validation/autorisation du corps d'inspection compétent ou copie du projet d'établissement mentionnant l'orchestre à l'école, validé par l'inspection
- Courrier libre attestant de l'engagement des collectivités territoriales ou, à défaut, une délibération du conseil communal ou intercommunautaire
- Courrier libre attestant de l'engagement du chef ou de la cheffe d'établissement scolaire
- Courrier libre attestant de l'engagement du chef ou de la cheffe d'établissement d'enseignement musical
- Si une convention d'objectifs a été signée ou est en cours d'écriture entre la collectivité, l'éducation nationale et l'établissement d'enseignement artistique, merci de nous en joindre une copie
- Tout autre document qui vous paraît important.

POUR UN COMPLEMENT D'INSTRUMENTS POUR UN ORCHESTRE DEJA EXISTANT

- Présentation de votre projet (cf. modèle fourni)
- Budget du projet (cf. modèle fourni)
- Devis pour l'achat des instruments
- Etat des lieux du parc existant (cf. modèle fourni)
- Organisation hebdomadaire (cf. modèle fourni)
- Engagement au respect de la charte de qualité des orchestres à l'école signé (cf. modèle fourni)
- Notice signée par le ou la luthier-e qui fournit les instruments (cf. modèle fourni)
- Tout autre document qui vous paraît important.

Comment postuler ?

Vous devez présenter votre dossier de candidature sur la [plateforme prévue](#) à cet effet.

Contact

Nous vous envoyons un accusé de réception par mail dans les 48 heures suivant le dépôt de votre dossier sur notre plateforme. Si vous ne le recevez pas ou si vous rencontrez des difficultés pour compléter cet appel, vous pouvez contacter :

- A propos du contenu et de la conception de votre projet :
 - Laetitia Cecchi au 06 08 30 61 67 / laetitia.cecchi@orchestre-ecole.com
 - Camille Cuvier au 06 78 18 10 59 / camille.cuvier@orchestre-ecole.com
 - Salomé Lozano au 07 86 66 24 77 / salome.lozano@orchestre-ecole.com
 - Anna Muda-Pouzoullic au 06 17 77 48 38 / anna.muda-pouzoullic@orchestre-ecole.com

- Concernant la gestion technique de la plate-forme Odoo (ouverture de portail, dépôt des documents ...) :
 - Emilie Houdayer au 06 45 91 25 95 / emilie.houdayer@orchestre-ecole.com

À la suite d'un très grand nombre de dossiers reçus lors des derniers appels à projet, nous ne prendrons pas en compte les dossiers incomplets lors des commissions. A qualité égale, nous privilégierons les premiers dossiers arrivés.

Merci de votre compréhension.

L'équipe de l'association Orchestre à l'École
20 rue de la Glacière – 75013 Paris
01 53 60 36 99